COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MAI 2017

Le 29 mai 2017 à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GENEAU Maire.

Date de convocation: 18 mai 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de présents : 13

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BERTRAND Alain	GENEAU Michel	RULLIER Jean-Jacques
BOUDEAUD Nathalie	LAIDET Michel	BONNEAU Régis
DEFOULOUNOUX David	METREAUD Christine	TREBUCHET Gérard
FORT Claude	PEREZ Emmanuelle	ROCHARD Cédric
ROBIN Robert		

Absente: Madame FEILLEUX Christelle.

Procuration: Madame FEILLEUX Christelle donne procuration à Madame METREAUD Christine.

Madame METREAUD a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 6 avril 2017.

Approbation de l'ordre du jour avec deux additifs : 14 POUR.

- Motion pour l'arrêt du LGV à Neuvicq.
- Demande de subvention pour la dissimulation Vaumondois / Le Coudrat.

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h18.

Enregistrement par dictaphone.

1. <u>Délibérations à voter</u>

1.1 Frais scolaires école Sainte-Marie

La commune a reçu la facture des frais scolaires de l'école Ste marie de PONS d'un montant de 4 320€ ce qui correspond à la période de janvier à juillet 2017 soit 60% de l'année scolaire pour 4 enfants en maternelle et 4 enfants à l'école primaire.

Frais par enfant en maternelle : 660 €. Frais par enfant en primaire : 420€.

Cette dépense s'inscrit au compte 6558.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à payer ces frais s'élevant à 4320 €.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

1.2 Droit de préférence parcelle AC-572

Maître Sophie DENIS, Notaire à Gémozac, soumet au Conseil Municipal la proposition d'acquisition de la parcelle boisée cadastrée AC 572 pour une contenance de $5~818m^2$ pour un prix de vente de 800~€.

Monsieur DEFOULOUNOUX David demande aux élus de délibérer sur l'acquisition de ladite parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ne souhaite pas acquérir la parcelle AC 572,
- charge le maire d'en informer l'étude notariale.

Vote des élus: POUR: 0 CONTRE: 14 ABSTENTIONS:0

1.3 Demande de subvention au Fonds Départemental de revitalisation des centres des petites communes pour l'accessibilité de la salle annexe

Monsieur DEFOULOUNOUX David propose aux élus de demander une subvention au Département dans le cadre du Fonds Départemental de revitalisation des centres des petites communes pour l'accessibilité de la salle annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le programme d'investissement, sollicite l'aide du département au titre du Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes pour l'année 2017 et propose un plan de financement comme suit :
 - DETR : 40% soit 25 934€ €
 - Conseil Départemental : 30 % soit 19 451€ €
 - Fonds propres : 30 % soit 19 451€ €

Coût total HT: 64 836 €

Vote des élus: POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTIONS:0

1.4 Subventions aux associations

La commission des finances s'est réunie mercredi 24 mai. Pour l'année 2017, elle propose le versement des sommes suivantes aux associations :

Associations	Subventions accordées
- Les Amis des Chevaux	400,00 €
Monsieur BONNEAU, Président de l'association Les Amis des	
Chevaux est absent du vote. (Sorti à 20h33, retour à 20h35)	
Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- Les Cheveux d'Argent	200,00 €
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- Les Enfants de Saint Léger	500,00 €
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- Les Amis de Léo	150,00 €
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- Gymnastique Légéroise de Saint Léger, Les Libellules	250,00 €
Madame METREAUD, Trésorière de l'association Gymnastique	
Légéroise est absente du vote. (Sorti à 20h38, retour à 20h40)	
Vote des élus : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1	
- ACCA de Saint-Léger	400,00 €
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
 Comité des fêtes + Commission des jeunes 	
Monsieur ROBIN, Vice-Président du Comité des fêtes de Saint Léger	600,00 € + 600,00 €
est absent du vote. (Sorti à 20h42, retour à 20h44)	
Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- Les Pêcheurs de la Seugne	150,00 €
Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1	
- APEDA – Association française de Parents d'Enfants et	100,00 €
d'Adultes en D ifficulté d' A pprentissage du langage écrit et oral	
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- Défi Raid Aventure	30,00€
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- Solidarité Pontoise	30,00€
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- AFSEP : Association Française des Sclérosés en Plaques	30,00€
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- Les Restaurants du Cœur	30,00€
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat	40,00€
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- Clowns Z'Hôpitaux	30,00€
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- La Ligue contre le cancer 17	30,00€
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- France Alzheimer 17	30,00€
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	

- Secours Catholique	30,00 €
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- MFR Services Chevanceaux	30,00 €
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- Association des Saint-Léger de France et d'Ailleurs	30,00 €
Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
- Association Temps'danses Mosnac	
Vote des élus : POUR : 0 CONTRE : 14 ABSTENTION : 0	
- AFM Téléthon Charente-Maritime	
Vote des élus : POUR : 0 CONTRE : 14 ABSTENTION : 0	
total	3690,00 €

1.5 Gare de Neuvicq

Madame METREAUD Christine expose la motion pour que les TGV s'arrêtent en gare LGV de Neuvicq. Dans le cadre du chantier de la LGV Paris-Bordeaux, une gare de secours avec son quai, sa desserte routière et son parking, a été créée à Neuvicq en Charente-Maritime. La commune de Saint-Léger peut appuyer le projet en s'associant à la demande d'arrêt des TGV en gare de Neuvicq.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léger demande que les TGV s'arrêtent en gare LGV de Neuvicq.

Vote des élus : POUR : 12 CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 0

1.6 Demande de subvention travaux de dissimulation des réseaux de Vaumondois / Le Coudrat

Madame METREAUD Christine rappelle que la dépense totale des travaux d'enfouissement des réseaux pour le secteur Vaumondois – Le Coudrat s'élève à 18 053.38 € HT

M. le Maire propose de demander une subvention à hauteur de 30% au Conseil Départemental de la Charente-Maritime dans le cadre du Fonds de revitalisation des petites communes pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- dépose un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et valide le plan de financement comme suit :
 - o Dépense total : 18 053.38 € HT
 - o Département de la Charente-Maritime à hauteur de 30% soit 5 416.01 €
 - o Fonds propres soit 12 637,37 €

Vote des élus: POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

2. Composition des bureaux pour les élections législatives des 11 et 18 juin

Compte-tenu des absences de certains élus aux dates des scrutins, des administrés seront sollicités pour assurer les permanences électorales.

Le 11 juin :

Bureau St Leger :	Bureau Lijardière :
Président : GENEAU Michel	Président : ROBIN Robert
Vice-Président : METREAUD Christine	Vice-Président : FORT Claude
Secrétaire : METREAUD Christine	Secrétaire : FORT Claude
Permanence matin : de 08h00 à 13h00	Permanence matin : de 08h00 à 13h00
- METREAUD Christine	- FORT Claude
- RULLIER Jean-Jacques	- ROBIN Robert
- BERTRAND Alain	- RATOUIT Yvette
Permanence du soir : de 13h00 à 18h00	Permanence du soir : de 13h00 à 18h00
- GENEAU Michel	- LAIDET Michel
- BOUDEAUD Nathalie	- TREBUCHET Gérard
- CHANSAC Maurice	- ROBIN Robert

Le 18 juin :

Bureau St Leger :	Bureau Lijardière :
Président : GENEAU Michel	Président : DEFOULOUNOUX David
Vice-Président : METREAUD Christine	Vice-Président : BOUDEAUD Nathalie
Secrétaire : METREAUD Christine	Secrétaire : BOUDEAUD Nathalie
Permanence matin : de 08h00 à 13h00	Permanence matin : de 08h00 à 13h00
- GENEAU Michel	- BOUDEAUD Nathalie
- ROCHARD Cédric	- RULLIER Jean-Jacques
- RATOUIT Yvette	- BERTRAND Alain
Permanence du soir : de 13h00 à 18h00	Permanence du soir : de 13h00 à 18h00
- PEREZ Emmanuelle	- DEFOULOUNOUX David
- BONNEAU Régis	- ARENE Jean-Claude
- METREAUD Christine	- CHAURAUD Bénédicte

3. Compte-rendu des travaux et achats

<u>Abri des pèlerins</u>: Monsieur le Maire explique qu'il reste quelques éléments à mettre en place pour finaliser les travaux pour l'abri des Pèlerins : galvaniser les supports, confectionner une banderole : « Bienvenue à Saint-Léger », ajouter le logo de la commune à la coquille Saint-Jacques en bois de M. LAFOND.

<u>Salle annexe</u>: Monsieur le Maire ajoute que la prochaine étape pour la salle annexe sera la consultation des entreprises.

<u>Bâtiment technique</u>: Le marché public pour le bâtiment technique est en cours et les entreprises intéressées ont visité le futur chantier.

<u>La Traverse du Peu-Le Mercier</u>: Sondage du sol effectué, la canalisation d'eau ne sera pas changée mais ils supprimeront la canalisation qui va sur les propriétés privées.

<u>Achats matériels</u>: La commission communale des achats de matériel s'est réunie pour l'achat d'un broyeur. Deux offres se sont dégagées. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de consulter le dossier s'il le souhaite. Le devis de reprise de l'ancien gyrobroyeur s'élève à 714 euros. Il sera peut-être souhaitable de le conserver.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Préfet a souhaité qu'il continue d'être membre de la Commission départementale de la sécurité routière. M. Le Maire accepte de renouveler cette mission.

Madame PEREZ Emmanuelle et Monsieur le Maire pensent qu'il serait opportun de réorganiser le square André CHAURAUD (sécuriser et déplacer les jeux).

Monsieur ROBIN fait part d'actes de vandalisme pour le distributeur de pain à Lijardière.

Monsieur le Maire précise que cela n'a eu aucune incidence sur l'enlèvement des machines à pain.

Madame BOUDEAUD Nathalie fait remarquer que les jeux pour enfants sont abîmés à la salle de Lijardière.

Monsieur le Maire évoque également les bancs qu'il faut repeindre mais ajoute que les agents ne peuvent pas effectuer tous les travaux. La possibilité d'engager un saisonnier ou un emploi aidé est abordée.

Selon Monsieur le Maire, il existe des lieux où l'on doit renforcer l'éclairage aux abords de la salle des fêtes, du square André CHAURAUD, l'église et à la Palut.

Monsieur TREBUCHET dit que les éclairages sont pourtant programmés jusqu'à une heure du matin de juillet à septembre et pour le réveillon de noël.

Madame BOUDEAUD Nathalie précise que c'est dommage pour la fête de la Palut que pour la prochaine manifestation il faudra anticiper une demande pour reprogrammer l'éclairage.

Madame PEREZ Emmanuelle demande ce qui se passe quand il y a de la végétation sur les trottoirs qui gêne la circulation (Rue des Boutons d'Or).

Monsieur le Maire explique que la commune peut faire une demande au propriétaire et prendre des mesures communales nécessaires.

Monsieur ROBIN Robert pense qu'il faut mettre des plaques de plexiglass pour l'abri bus dégradé.

Monsieur DEFOULOUNOUX David ajoute que des arbres jugés dangereux à Lossandière ont été coupés, ils ne risquent plus de tomber sur la route.

Par ailleurs, les bulletins municipaux ont été livrés mais dans la mauvaise mairie. Ils seront livrés dans la semaine.

Madame BOUDEAUD Nathalie propose de dénoncer le contrat avec la société qui s'occupe actuellement des bulletins en temps en heure et en avertir les partenaires sponsors.

Fin de séance : 22h27.

La secrétaire de séance, Madame Christine METREAUD.

Le Maire, Monsieur Michel GENEAU.